

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS

2018/09/04 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Louis, tenue à l'école de Saint-Louis, le mardi, 4 septembre 2018, à 20h00, à laquelle séance sont présents :

Messieurs les conseillers : Jean-Pierre Arpin, Robert Charron, Yvon Daigle, Claude Dalcourt, Jean-Claude Drolet et Jacques Mathieu.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Stéphane Bernier, maire.

Pascale Dalcourt, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Tous les membres présents affirment avoir reçu leur avis de convocation tel que prescrit par la loi.

9.1 Ouverture de la séance

Le président d'assemblée ouvre la séance à 20h15 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

9.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

18-09-107 Sur proposition de Jean-Claude Drolet, appuyée par Robert Charron, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, avec l'ajout des points suivants :

9.8.9 – Appui au CCCPEM – Agriculture urbaine.

9.14.2 – Achat d'un tracteur à pelouse

Et retrait de M. Jules Daigle au point 9.14.1

9.3 Adoption du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2018 et du procès-verbal de la séance du 8 août 2018 (c.c.)

Considérant que les procès-verbaux a été présenté au conseil municipal ;

Considérant que les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu les procès-verbaux dans les délais légaux ;

18-09-108 Sur proposition de Jacques Mathieu, appuyée par Claude Dalcourt, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2018 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 août 2018. Dispense de lecture est donnée; Les conseillers et le maire déclarent avoir lu les procès-verbaux.

9.4 Acceptation de la liste des factures à payer

18-09-109 Sur proposition de Yvon Daigle, appuyée par Robert Charron, il est résolu de prendre acte de la liste des factures à payer et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer au montant de 708 769.30\$.

Je, Pascale Dalcourt, directrice générale et secrétaire trésorière de la municipalité de Saint-Louis, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans les listes des factures à payer en date du 4 septembre au montant de 708 769.30\$

9.5 Permis de construction (c.c. Liste des permis –Juillet et août 2018) et rapport de monsieur Richard Drapeau

Les rapports des mois de juillet et août sont déposés au conseil ainsi que les rapports

de M. Richard Drapeau, inspecteur.

9.6 Demande de l'assistance

Le conseil invite les personnes présentes à soumettre leurs demandes.

9.7 Correspondance

- 03-07-2018 Régie d'aqueduc – Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2018;
- 09-07-2018 COVABAR – Analyse de la vulnérabilité de leurs sources destinées à l'alimentation en eau potable – Offre de services du COVABAR;
- 09-07-2018 Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie Est – Matériel d'information du ministère de la Santé et des Services sociaux au sujet de la pédiculose, la rage de la chauve-souris, la chaleur accablante et sur les maladies transmises par les moustiques et les tiques;
- 10-07-2018 MRC des Maskoutains – Procès-verbal du CA du 22 mai 2018;
- 10-07-2018 MRC des Maskoutains – Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2018;
- 10-07-2018 Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire – Application de l'orientation 10;
- 18-07-2018 La clé sur la porte – Campagne Municipalité alliée contre la violence conjugale – Activité de sensibilisation et outils de visibilité;
- 23-07-2018 Régie d'aqueduc Richelieu centre – Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juillet 2018;
- 01-08-2018 TEC transport expert-conseil – Abonnement annuel;
- 07-08-2018 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Cartographie des milieux humides;
- 08-08-2018 Tec Transport expert-conseils – Formation et conformité SAAQ et CTQ;
- 14-08-2018 MRC des Maskoutains – Procès-verbal du CA du 19 juin 2018;
- 14-08-2018 MRC des Maskoutains – Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2018;
- 22-08-2018 Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue – Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2018;
- 22-08-2018 Commission des loisirs de Saint-Louis – Procès-verbal de la séance du 12 juin 2018;
- 24-08-2018 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Procès-verbal de la séance ordinaire du CA du 22 août 2018;
- 27-08-2018 Commission scolaire des Patriotes – Offre de service – gestion stratégique;

SUJETS À SUIVRE À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES

9.8 Administration générale :

9.8.1 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 400 000 \$ qui sera réalisé le 11 septembre 2018

18-09-110

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-Louis souhaite emprunter par billets pour un montant total de 400 000 \$ qui sera réalisé le 11 septembre 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
505-18	400 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et

emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 505-18, la Municipalité de Saint-Louis souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-CLAUDE DROLET ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 11 septembre 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 11 mars et le 11 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019.	34 500 \$	
2020.	35 600 \$	
2021.	36 800 \$	
2022.	37 900 \$	
2023.	39 200 \$	(à payer en 2023)
2023.	216 000 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 505-18 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 11 septembre 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité.

9.8.2 Résolution d'adjudication - Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	4 septembre 2018	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,9430 %
Montant :	400 000 \$	Date d'émission :	11 septembre 2018

18-09-111

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Louis a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 11 septembre 2018, au montant de 400 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du

Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

34 500 \$	2,35000 %	2019
35 600 \$	2,60000 %	2020
36 800 \$	2,75000 %	2021
37 900 \$	2,90000 %	2022
255 200 \$	3,00000 %	2023

Prix : 98,28100

Coût réel : 3,39593 %

2 -CAISSE POPULAIRE DESJARDINS PIERRE-DE SAUREL

34 500 \$	3,40000 %	2019
35 600 \$	3,40000 %	2020
36 800 \$	3,40000 %	2021
37 900 \$	3,40000 %	2022
255 200 \$	3,40000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,40000 %

3 -BANQUE ROYALE DU CANADA

34 500 \$	3,56000 %	2019
35 600 \$	3,56000 %	2020
36 800 \$	3,56000 %	2021
37 900 \$	3,56000 %	2022
255 200 \$	3,56000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,56000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par Jean-Claude Drolet, appuyé par Claude Dalcourt et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Louis accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 11 septembre 2018 au montant de 400 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 505-18. Ces billets sont émis au prix de 98,28100 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci;

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

9.8.3 Avis de motion et présentation du projet de règlement 506-18 Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

AVIS DE MOTION Jean-Claude Drolet donne avis de motion et présente le projet de règlement 506-18 modifiant le règlement Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux afin d'y prévoir des règles d'après-mandat.

9.8.4 Emprunt de 375 000\$ au fonds de roulement

18-09-112 CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à la création d'un fonds de roulement de 400 000\$ par emprunt pour une période de 10 ans;

CONSIDÉRANT que les travaux rang St-Thomas et Bord-de-l'Eau Ouest sont subventionnés à raison de 126 776\$ et 205 000\$ respectivement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'emprunter le montant des subventions au fonds de roulement ainsi qu'un surplus afin de palier à une partie de l'ajustement des coûts du bitume;

En conséquence, sur proposition de Yvon Daigle, appuyée par Jean-Claude Drolet, il est résolu que la municipalité emprunte la somme de 375 000\$ du Fonds de roulement pour les travaux dans les rangs Bord-de-l'Eau Ouest et St-Thomas.

Adoptée à l'unanimité.

9.8.5 Changement de date pour la séance d'octobre 2018

18-09-113 CONSIDÉRANT que les élections provinciales se tiendront le lundi, 1^{er} octobre 2018;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de reporter la séance du conseil lendemain;

En conséquence, sur proposition de Claude Dalcourt, appuyée par Jacques Mathieu, il est résolu que la séance du conseil d'octobre se tienne le mardi, 2 octobre 2018 à 20h00.

Adoptée à l'unanimité.

9.8.6 Ville de Saint-Pie – Ministre de la Santé du Québec – Demande pour la création d'un incitatif aux médecins pour que le milieu rural soit mieux desservi – Appui

18-09-114 CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pie a vu, au fil des ans, la présence de médecins sur son territoire diminuer drastiquement;

CONSIDÉRANT que cette réalité, soit le manque de médecins, se reflète sur tout le territoire de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun d'agir en ce domaine de façon à garantir et préserver minimalement un service de proximité;

CONSIDÉRANT qu'il est de plus en plus difficile d'attirer les médecins vers les municipalités rurales, même si ces dernières ne sont pas en région éloignée;

En conséquence, sur proposition de Jean-Pierre Arpin, appuyée par Claude Dalcourt, il est résolu d'appuyer la Ville de Saint-Pie dans sa démarche auprès du ministère de la Santé et des services sociaux du Québec afin de créer un incitatif pour maintenir et préserver la présence des médecins et des services médicaux dans les municipalités rurales de la Montérégie et de transmettre la présente résolution au ministère de la

Santé et des Services sociaux, aux députés provinciaux du territoire ainsi qu'aux municipalités membres de la MRC des Maskoutains.

Adoptée à l'unanimité.

9.8.7 Appui au projet de l'implantation d'une garderie en installation privée

18-09-115 CONSIDÉRANT la demande d'appui faite par Mme Desmarais pour l'appui au projet de l'implantation d'une garderie en installation privée, La petite école fleurie inc.;

CONSIDÉRANT que des citoyens de Saint-Louis ont manifesté l'intention d'utiliser le service de garderie de Mme Desmarais;

CONSIDÉRANT que de plus en plus de jeunes familles s'installent dans le secteur des Quatre-Vents et que la demande de place en garderie augmente en conséquence;

CONSIDÉRANT l'importance d'offrir le service aux familles;

En conséquence, sur proposition de Jean-Claude Drolet, appuyée par Jacques Mathieu, il est résolu que le conseil appuie le projet de La petite école fleurie inc.

Adoptée à l'unanimité.

9.8.8 Adhésion à la Fédération canadienne des municipalités

18-09-116 CONSIDÉRANT que la Fédération canadienne des municipalités (ci-après la FCM) travaille activement, au fédéral, dans le but d'aider les municipalités;

CONSIDÉRANT que des subventions sont disponibles par l'entremise de la FCM

CONSIDÉRANT le montant de l'adhésion annuelle, soit 242.12\$ incluant les taxes;

En conséquence, sur proposition de Jacques Mathieu, appuyée par Robert Charron, il est résolu que la municipalité de Saint-Louis adhère à la Fédération canadienne des municipalités.

Adoptée à l'unanimité.

9.8.9 Appui au CCCPEM – Agriculture urbaine

18-09-117 CONSIDÉRANT la demande d'appui faite par le Comité des citoyens et citoyennes pour la protection de l'environnement Maskoutains (ci-après le CCCPEM), présentée par Mme Amélie Cordeau, chargée de projet en agriculture communautaire, en lien avec une demande de subvention au pacte rural;

CONSIDÉRANT que le projet comporte plusieurs volets et serait accessible à tous les citoyens des Quatre-vents;

En conséquence, sur proposition de Jean-Claude Drolet, appuyée par Claude Dalcourt, il est résolu que le conseil appuie la demande du CCCPEM auprès du Pacte rural pour l'année 2019.

Adoptée à l'unanimité.

9.9 Sécurité publique :

Aucun point.

9.10 Transport – voirie municipale et entretien :

9.10.1 Décompte progressif #1 – Travaux rang Bord-de-l'Eau Ouest et St-Thomas

18-09-118 CONSIDÉRANT le décompte progressif #1 pour les travaux rang Bord-de-l'Eau Ouest et St-Thomas;

Sur proposition de Yvon Daigle, appuyée par Jean-Claude Drolet, il est résolu que le conseil autorise le versement de la somme de 544 639.79\$.

Adoptée à l'unanimité.

9.10.2 Directive de changement #3

18-09-119 CONSIDÉRANT qu'une surépaisseur de pavage existait près du pont Robidoux;

CONSIDÉRANT qu'il était impossible de pulvériser cette section;

En conséquence, sur proposition de Jacques Mathieu, appuyée par Jean-Pierre Arpin, il est résolu d'accepter la directive de changement #3, au coût de 1 581.54\$ plus taxes applicables, incluse dans le décompte progressif #1.

Adoptée à l'unanimité.

9.10.3 Métal Pless – Soumission pour couteaux Edge (dénégement)

18-09-120 CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'achat de couteaux Live Edge pour l'entretien hivernal des chemins appartenant à la municipalité;

CONSIDÉRANT la soumission de Métal Pless inc., au montant de 3 833.27\$ (frais d'expédition en sus);

Sur proposition de Claude Dalcourt, appuyée par Jacques Mathieu, il est résolu que le conseil autorise l'achat des pièces tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité.

9.10.4 Projet pilote 2018-2019 – Sel traité "Fusion"

18-09-121 CONSIDÉRANT les coûts des sels et abrasifs utilisés durant la période hivernale;

CONSIDÉRANT qu'il y a, sur le marché, des produits plus écologiques mais un peu plus dispendieux;

CONSIDÉRANT que l'utilisation de sel traité au jus de betterave semble avoir un impact positif sur l'environnement par la réduction de quantité utilisée et serait efficace jusqu'à une température de -30C au lieu de -12C pour le sel ordinaire;

CONSIDÉRANT que cette alternative pourrait être intéressante mais le conseil désire en faire l'essai pour l'hiver 2018-2019;

En conséquence, sur proposition de Claude Dalcourt, appuyée par Jean-Claude Drolet, il est résolu que le conseil autorise l'achat d'un voyage (+/- 40T) de sel traité avec Fusion de l'entreprise Éco-Format, pour période d'essai.

Adoptée à l'unanimité.

9.11 Hygiène du milieu :

9.11.1 Semaine québécoise de réduction des déchets 2018 - Proclamation

18-09-122 CONSIDÉRANT que l'édition 2018 de "La Semaine québécoise de réduction des

déchets” se déroulera cette année du 20 au 28 octobre;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Louis juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant;

CONSIDÉRANT qu'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de nos matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-Pierre Arpin, appuyé par Jean-Claude Drolet et résolu

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Louis proclame la semaine du 20 au 28 octobre 2018, “La Semaine québécoise de réduction des déchets”.

Le conseil invite également tous les citoyens à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de leurs résidus dangereux.

Adoptée à l'unanimité.

9.12 Aménagement et urbanisme :

Aucun point.

9.13 Loisirs et culture :

9.13.1 Journées de la culture 2018

18-09-123

CONSIDÉRANT que Mme Sénécal a fait parvenir une demande de soutien financier pour produire une mini expo d'art recyclé, entre autres, dans le cadre des journées de la culture 2018;

CONSIDÉRANT la participation de la Maison des Jeunes des Quatre-Vents;

CONSIDÉRANT que Mme Sénécal demande également la permission d'installer une œuvre à l'Agora une semaine avant l'évènement;

Yvon Daigle propose, appuyé par Jean-Pierre Arpin, que la municipalité de Saint-Louis soutienne financièrement pour un montant de 200\$, montant non-récurant, le projet de Mme Sénécal et avise, par contre, que la municipalité ne peut plastifier et que les frais de photocopies devront être à sa charge.

Le vote est demandé :

3 contre, 3 pour. La résolution est rejetée.

Le maire propose que le soutien financier soit offert conditionnellement à ce que l'évènement se passe au centre récréatif et non pas à une résidence privée.

En conséquence, sur proposition de Yvon Daigle, appuyée par Jean-Pierre Arpin, il est résolu que la municipalité de Saint-Louis soutienne financièrement pour un montant de 200\$, montant non-récurant, le projet de Mme Sénécal et avise, par contre, que la

municipalité ne peut plastifier et que les frais de photocopies devront être à sa charge ET que l'évènement se passe le 28 septembre au centre récréatif et non pas à une résidence privée.

Adoptée à l'unanimité.

9.14 Activités d'investissement :

9.14.1 Achat d'une rétrocaveuse usagée

18-09-124 CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Louis louait une rétrocaveuse à M. Jules Daigle pour les besoins lors de l'entretien hivernal (chargement de sel);

CONSIDÉRANT que M. Jules Daigle met fin à ses opérations;

CONSIDÉRANT que la municipalité a un fonds de roulement et peut, par résolution, mandater un élu pour l'achat d'équipement et emprunter de ce fonds;

CONSIDÉRANT le désir du conseil de se procurer l'équipement pour la continuation des opérations de déneigement;

En conséquence, sur proposition de Jean-Pierre Arpin, appuyée par Robert Charron, il est résolu que le conseil autorise le maire à procéder à l'achat d'une rétrocaveuse usagée jusqu'à concurrence d'un montant de 25 000\$, en provenance du fonds de roulement.

Adoptée à l'unanimité.

9.14.2 Achat d'un tracteur à pelouse

18-09-125 CONSIDÉRANT le bris majeur du tracteur à pelouse;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un tracteur à pelouse de type résidentiel ayant atteint 1200h;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de se procurer un nouveau tracteur à pelouse;

En conséquence, sur proposition de Jean-Claude Drolet, appuyée par Claude Dalcourt, il est résolu que le conseil autorise l'achat d'un tracteur à pelouse, pour un budget d'environ 15 000\$ plus taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité.

9.15 Varia ouvert

9.16 Période de questions

Le conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

9.17 Levée de la séance

18-09-126 Sur proposition de Yvon Daigle , il est résolu, à l'unanimité, que la présente séance soit levée à 21h41.

Stéphane Bernier,

Maire

Pascale Dalcourt
Directrice générale & secrétaire-trésorière

Je, Stéphane Bernier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.